Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 056-215600198-20261027-2026_056-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC

Billio

[2026-056] SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept octobre, à dix-huit heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie de Billio sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 16 octobre 2026.

Présents : Isabelle BRÉHÉLIN, Adrien BINOIST, Vanessa GUEGAN-PETITRENAUD, Marc BERENGUER, Charlène VANBEVER, Christophe LE GLAUNEC, Pascal TAMISIER, Brigitte FABLET DEMAISSAZ, Fabien CARO, Ghislaine FAUVEL.

Excusée : Wendy LANTRIN (pouvoir à Isabelle BRÉHÉLIN).

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
11	10	6	1	11

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Christophe LE GLAUNEC.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le budget primitif 2026 de la commune ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer l'équilibre du budget de fonctionnement du CCAS et le financement de ses actions ;

La commune verse chaque année une subvention de fonctionnement au CCAS. Pour 2026, une subvention de 1 500 € a été prévue au budget communal. Le Conseil municipal est informé que le produit de la vente d'un terrain appartenant au CCAS, d'un montant d'environ 6 000 €, relève de la section d'investissement et ne peut donc pas financer les dépenses courantes.

Les dépenses de fonctionnement à venir concernent notamment le repas des aînés, l'animation et les colis destinés aux personnes hébergées en établissement ou empêchées pour raisons médicales. Au regard des disponibilités de fonctionnement, le versement de la subvention communale demeure nécessaire.

Pour 2027, une vérification sera effectuée sur les possibilités budgétaires permettant de mobiliser les recettes issues de la vente du terrain du CCAS.

Après délibération, le conseil municipal :

- **VOTE** le versement d'une subvention de 1 500 € au CCAS au titre de l'année 2026 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour	11
Contre	/
Abstention	/
Non votant	/

Le Maire de Billio,
Isabelle BRÉHÉLIN

Le secrétaire de séance,
Christophe LE GLAUNEC

Billio

Mairie
1 rue de la Fontaine - 56420 BILLIO
Tél. 02 97 42 28 18 - mairie.billio@wanadoo.fr